



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

téléphone

Question écrite n° 109554

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur l'attribution des fréquences de téléphonie 4G. Il souhaiterait en connaître le calendrier.

Texte de la réponse

La procédure d'attribution des licences de téléphonie mobile de quatrième génération a été lancée par la publication au Journal officiel de la République française d'un décret et de quatre arrêtés du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et du ministre chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique homologuant les décisions de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) et fixant les conditions d'utilisation des fréquences. Les opérateurs ont jusqu'au 15 septembre 2011 pour déposer leur dossier de candidature pour l'attribution d'une autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 2,6 GHz. Les opérateurs ont jusqu'au 15 décembre 2011 pour déposer leur dossier de candidature pour l'attribution d'une autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 800 MHz.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109554

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique

Ministère attributaire : Industrie, énergie et économie numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 2011, page 5321

Réponse publiée le : 16 août 2011, page 8863